

Elle réagit encore, à un autre point de vue, sur la politique fiscale, en obligeant l'Etat à modifier le choix de ses impôts. Les impôts directs, perçus en vertu de rôles nominatifs dont l'établissement précède normalement la mise en recouvrement et qui correspondent ou à des revenus forfaitaires évalués de longue date ou à des revenus effectifs réalisés un ou deux ans auparavant, voient leur productivité réelle décroître au fur et à mesure que la monnaie se déprécie. L'évaluation des revenus sur lesquels ils ont été assis ne correspond plus à la réalité actuelle et la monnaie dans laquelle ils sont payés a moins de valeur au moment où ils sont perçus qu'elle n'en avait au moment où ils ont été établis. De là la nécessité de recourir principalement aux impôts dont le rendement s'accroît avec la hausse des prix, c'est-à-dire de donner la préférence aux impôts indirects et notamment aux impôts de large consommation, dont la perception et l'assiette sont plus ou moins simultanées, et dont le tarif peut être mis en harmonie avec la valeur des produits. La dépréciation de la monnaie a eu pour conséquence, dans tous les pays qui en ont souffert, le développement des taxes indirectes.

D'autre part, en même temps qu'elle aggravait les charges de l'Etat consommateur, elle a eu une répercussion spéciale sur les charges de la dette. Le poids de notre dette *intérieure* s'est allégé, puisque l'Etat s'acquitte des arrérages et pourrait rembourser le capital en monnaie ayant moins de valeur que celle qu'il a reçue des rentiers. Quant à notre dette *extérieure*, c'est-à-dire aux emprunts en dollars, en livres, etc. que nous avons dû contracter au cours de la guerre, elle représente pour nous une charge qui s'est accrue dans la mesure où notre franc s'est davantage éloigné du pair.

Le relèvement de notre franc-papier en diminuera le poids. Mais ce relèvement augmente, en revanche, celui de notre dette intérieure, puisqu'il nous faudra servir en bonne monnaie la même somme d'arrérages que nous servions en monnaie dépréciée et rembourser éventuellement les francs que nous avons reçus avec des francs valant plus que ceux avec lesquels nous aurions pu nous libérer antérieurement. Enfin, il rendra également plus lourd pour les contribuables le fardeau des impôts, puisqu'ils devront les prélever sur des facultés que la baisse des prix, due à l'augmentation du pouvoir d'achat de la monnaie, aura nominalement amoindries. On ne saurait exiger d'eux la même quantité de francs-papier, quand ces francs-papier représentent 0 fr. 20 ou 0 fr. 25 de monnaie d'or, que lorsqu'ils en représentent seulement 0 fr. 15 ou 0 fr. 20. Un relèvement accentué de la devise nationale conduit fatalement à la nécessité d'un dégrèvement et ceci suffit à montrer la gravité et la complexité du problème, puisque, de quelque côté qu'on se tourne,